

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 AVRIL 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délicsa Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard,
maire-suppléant
Poste no 6 : André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier
La greffière adjointe : Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2025.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. APPUI À LA FQM. RÉF. : CAMP DE JOUR.**
- 10. RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE NUTRITE POUR L'ÉTÉ 2025.**
- 11. PROPOSITION DE PARTENARIAT 2025 - PETITE ÉCOLE DE LA CHANSON DE PETITE-VALLÉE.**
- 12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE SARA EVE LEVER**

- RÉF. : HOCKEY FEMININ.

13. DEMANDE DE MADEMOISELLE AUDREY BOUCHER -
RÉF. : REPAR'CAFÉ.
14. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE
LOCATION. RÉF. : MILLER GYM.
15. DEMANDE DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES.
16. DEMANDE DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS
RADIOAMATEURS DU QUÉBEC.
17. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 629-
631, AVENUE DES CURÉS-ALLARD - LOT 5 856 578.
18. SOUTIEN À LA FQM RELATIVEMENT AUX ENJEUX DES
CAMPS DE JOUR.
19. PROGRAMME RÉNO-RÉGION.
20. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec
l'ajout au point 20 - AFFAIRES NOUVELLES - des
points suivants :

- A) PUBLICITÉ - CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE.
- B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-421 - RÈGLEMENT
MODIFIANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS
(MARGES DE REcul) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
- C) DEMANDE DE LA FADOQ GASPÉSIE - LES ÎLES ET
ANNULATION DE LA RÉOLUTION 25-050.

Et le retrait des points suivants :

9. APPUI À LA FQM. RÉF. : CAMP DE JOUR.
 13. DEMANDE DE MADEMOISELLE AUDREY BOUCHER -
RÉF. : REPAR'CAFÉ.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du
10 mars 2025 et de l'assemblée spéciale du
3 avril 2025 sont déposés.

Suite à ce dépôt,
IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 mars 2025 et de l'assemblée spéciale du 3 avril 2025 soient et sont adoptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 126 378,71 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2686 à 2692, les dépôts directs 2 304 à 2 341 ainsi que les prélèvements 1 749 à 1 779 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 mars 2025 et totalisant la somme de 126 378,71 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2025.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2025 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2025 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mars 2025 : 1 342 938,07 \$

Dépenses :

Au 31 mars 2025 : 493 131,69 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport du service de Sécurité incendie pour les mois de janvier, février et mars 2025 est déposé auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des Municipalités relativement à la non-reconduction du financement du programme Réno-Région.
2. Lettre de la directrice de l'école des Prospecteurs, madame Joanie Cloutier, relativement à la remise de la bourse Gabrielle Marquis.
3. Lettre de la ministre des Affaires municipales relativement à la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

9. APPUI À LA FQM - RÉF. : CAMP DE JOUR.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10. RÉOLUTION 25-056 - RENOUELEMENT DES SERVICES DE NUTRITE POUR L'ÉTÉ 2025.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville bénéficie pour une quatrième année d'un forfait Fidélité pour le traitement de ses pelouses auprès de la compagnie Nutrite.

CONSIDÉRANT QUE les factures 41986, 41909, 41994, 41998, 42002 et 42006 de Nutrite totalisent la somme de 5 707,10 \$, taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement des factures 41985, 41989, 41993, 41997, 42001 et 42005 de Nutrite totalisant la somme de 5 707,10 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

11. RÉOLUTION 25-057 - PROPOSITION DE PARTENARIAT 2025 - PETITE ÉCOLE DE LA CHANSON DE PETITE-VALLÉE.

CONSIDÉRANT la demande du Festival en chanson de Petite-Vallée, dans laquelle une proposition de partenariat est faite pour le spectacle hommage "La Petite école de la chanson chante Beau Domage " afin de défrayer une partie des coûts relatifs à l'organisation de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le Festival en chanson de Petite-Vallée constitue un atout culturel et touristique fort important pour le rayonnement de la Gaspésie.

CONSIDÉRANT QUE treize (13) jeunes de l'École des Prospecteurs de Murdochville font partie de ce projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de s'associer au projet "La Petite École de la chanson chante Beau Dommage" à titre de commanditaire "partenaire niveau 3" en contribuant pour une somme de 500 \$.

QUE cette somme soit prise à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du mont Copper.

12. RÉSOLUTION 25-058 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MADEMOISELLE SARA EVE LEVER.

CONSIDÉRANT la demande de mademoiselle Sara Eve Lever, pour une aide financière afin de défrayer une partie des coûts reliés aux frais d'inscription, de transport et de frais reliés au projet de mademoiselle Lever pour ses activités au sein de l'équipe féminine de hockey Les Cyclones du BSL AAA.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie à mademoiselle Sara Eve Lever la somme de 150 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper afin de la supporter financièrement dans ses activités reliées au hockey féminin au sein de l'équipe des Cyclones du BSL AAA.

13. DEMANDE DE MADEMOISELLE AUDREY BOUCHER - RÉF. : RÉPAR' CAFÉ.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. RÉSOLUTION 25-059 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION - RÉF. : MILLER GYM.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Logan Devouge, propriétaire du Miller GYM, informant la Ville qu'il reprendra, sous ce nouveau nom, la gestion et les activités du

gym opéré auparavant par monsieur Brian Côté.

CONSIDÉRANT le projet de contrat de location présenté par le directeur général, monsieur Daniel Fournier.

CONSIDÉRANT QUE ce contrat répond aux attentes des membres du Conseil.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la signature du contrat de location à intervenir entre monsieur Logan Devouge, propriétaire du Miller Gym, et la Ville de Murdochville.

15. RÉSOLUTION 25-060 - DEMANDE DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-François Spain, professeur au Cégep de la Gaspésie et des Îles pour la location de la salle communautaire pour l'hiver 2025-2026.

CONSIDÉRANT QU' au départ, la location de la salle communautaire avait été accordée pour une location exceptionnelle.

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le Cégep de la Gaspésie et des Îles monopolise la Salle communautaire la majorité des fins de semaines de l'hiver faisant en sorte que celle-ci n'est plus disponible pour les activités communautaires et sociales de la population.

CONSIDÉRANT le règlement sur les usages conditionnels et l'offre d'hébergement touristique.

CONSIDÉRANT la couverture d'assurances actuelle pour la salle communautaire.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas la demande du Cégep de la Gaspésie et l'invite à contacter les propriétaires de location court terme.

16. RÉSOLUTION 25-061 - DEMANDE DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS RADIOAMATEURS DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Lortie, directeur général de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) afin que la Ville de Murdochville fasse don à sa fédération des équipements radios usagés et hors service depuis plusieurs années.

CONSIDÉRANT QUE la RAQI désire implanter un relais d'urgence à Murdochville, ce qui serait un atout majeur pour la sécurité de la population en cas d'urgence.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de faire don à la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) des équipements radios usagés et hors service depuis plusieurs années.

17. RÉSOLUTION 25-062 -- OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 629-631, AVENUE DES CURÉS ALLARD - LOT 5 856 578.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Mathieu Diotte le terrain situé au 629-631, avenue des Curés-Allard, au montant de 15 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le prix affiché pour la vente sur la page web de la Ville de Murdochville est de 20 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas l'offre d'achat monsieur Mathieu Diotte pour le terrain situé au 629-631, avenue des Curés-Allard - lot 5 856 578, au montant de 15 000 \$.

QU'une contre-offre représentant le prix initialement demandé par la Ville de Murdochville soit et est faite à monsieur Diotte.

QUE cette contre-offre ne soit valide que pour une période de trente (30) jours.

QU'advenant l'acceptation de la contre-offre par monsieur Diotte, l'acceptation de l'ensemble des clauses présentes au formulaire de soumission signé par les acheteurs soit partie intégrante de l'acte de vente.

QU' advenant l'acceptation de la contre-offre par monsieur Diotte, le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général, monsieur Daniel Fournier, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

18. RÉSOLUTION 25-063 – SOUTIEN À LA FQM RELATIVEMENT AUX ENJEUX DES CAMPS DE JOUR.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'un camp de jour sort complètement du champ de compétence d'une municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un camp de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale.

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptées de ces camps de jour pour les enfants différents.

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficulté à répondre aux enjeux de façon sécuritaire.

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année.

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service.

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville soutienne la demande

déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et proposant les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales ainsi qu'au ministre de l'Éducation.

19. RÉSOLUTION 25-064 - PROGRAMME RÉNO-RÉGION.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence.

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique.

CONSIDÉRANT QU' il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques

villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions.

CONSIDÉRANT QUE bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques.

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre.

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier, à la demande de la SHQ, une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec.

CONSIDÉRANT QU' en 2025, la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations.

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE demande soit faite au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau :

- DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme.
- DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances

- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Stéphane Ste-Croix, député de Gaspé à l'Assemblée nationale
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

20. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 25-065 - PUBLICITÉ - CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Roberte Huard, secrétaire du Club de golf de Murdochville, offrant à la Ville de Murdochville, les possibilités des options publicitaires suivantes :

- Panneau publicitaire sur le terrain : 250 \$
- Logo sur une voiturette : 200 \$
- Espace publicitaire au chalet : 250 \$

CONSIDÉRANT QUE lors de l'achat de deux (2) de ces options, un rabais de 50 \$ est appliqué.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'achat des trois options, un rabais de 100 \$ est appliqué.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE-CHOUINARD ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET MONSIEUR HAROLD MERCIER SE RETIRANT FAISANT PARTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE GOLF

QUE la Ville de Murdochville accepte l'achat de publicité selon la formule suivante :

- Panneau publicitaire pour 250 \$
- Logo sur voiturette pour 200 \$
- Espace publicitaire pour 250 \$

QUE le paiement de 600 \$ (700 \$ - le rabais de 100 \$) soit pris à même le fonds de contribution volontaire, soit 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper.

**B) RÉSOLUTION 25-066 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-421
- RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE
SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul) DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 25-421 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES
GRILLES DE SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul) DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE
MURDOCHVILLE - soit et est adopté.

**C) RÉSOLUTION 25-067 DEMANDE DE LA FADOQ GASPÉSIE -
LES ÎLES ET ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 25-050.**

CONSIDÉRANT la résolution 25-050.

CONSIDÉRANT la demande de madame Marylin
Arsenault, directrice générale
de la FADOQ Gaspésie - Les Îles,
pour une commandite dans le
cadre des Jeux FADOQ-GÎM.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces jeux, se
tiendra le 5 juillet prochain,
une journée complète au Club de
golf de Murdochville qui se
terminera par un souper BBQ et
musique.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS,
MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE, MONSIEUR HAROLD
MERCIER ET MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la résolution 25-050 soit et est annulée.

QUE la Ville de Murdochville accorde à la
FADOQ-GÎM la somme de 550 \$ pour l'organisation
de la journée au Club de golf de Murdochville

QUE cette somme soit prise à même à 50 % dans de
fonds d'Énergie éolienne du mont Copper et à 50 \$
dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont-Miller.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Madame Christine Fournier demande l'état
d'avancement du dossier pour le local des
Fermières.

Une réponse est donnée à l'effet que le Conseil
municipal accepte de louer une partie du sous-sol
au Cercle des Fermières de Murdochville.

22. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 19 h 30.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe